



Extrait du registre des décisions

Bureau du 08 février 2018

n° 002-18

Objet : *RS - Demande de subvention pour l'animation de la Charte forestière de territoire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges auprès du Département (CTS 3G) et de la Région (FEADER) - Année 2018*

- date de convocation le 02 février 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi huit février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 33

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffemat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Michel Dantin - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Josiane Beaud à Jean-Marc Léoutre - de Driss Bourida à Sylvie Koska - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Lionel Mithieux à Michel Dyen - de Pierre Perez à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 14

Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Christiane Boisselon - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Jean-Pierre Coendoz - Jean-Claude Davoine - Pierre Duperier - Jérôme Esquevin - Daniel Grosjean - Gérard Marcucci - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 08 février 2018

délibération n° 002-18

objet **RS - Demande de subvention pour l'animation de la Charte forestière de territoire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges auprès du Département (CTS 3G) et de la Région (FEADER) - Année 2018**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, rappelle que par délibération n° 035-12 C du Conseil communautaire du 10 mai 2012, la Communauté d'agglomération a approuvé le plan d'actions pour une forêt périurbaine multifonctionnelle de la Charte forestière de territoire :

- axe 1 : concourir au développement économique de la filière forêt-bois par l'amélioration de la mobilisation et de la valorisation de la ressource forestière,
- axe 2 : garantir la protection du milieu et préserver durablement les ressources naturelles,
- axe 3 : promouvoir le rôle social de la forêt en lien avec les enjeux du territoire.

22 actions doivent permettre de :

- soutenir les filières bois-énergie et bois d'œuvre,
- préserver la biodiversité forestière et la qualité de la ressource en eau,
- favoriser l'accueil du public en forêt et communiquer auprès des habitants sur la filière forêt-bois locale et la gestion forestière.

La poursuite des actions de la Charte forestière de territoire nécessite la présence d'une animatrice de cette politique contractuelle.

Suite à la fusion de Chambéry métropole et de Cœur des Bauges, à l'intégration du service agriculture et espaces naturels dans la direction de l'urbanisme et du développement local et à l'évolution du périmètre de compétences du service agriculture et espaces naturels également chargé désormais du développement durable, une réorganisation implique la modification des missions des agents. L'animatrice de la Charte forestière est installée sur les missions forestières à 50 % de son temps de travail et sur les actions du Schéma agricole pour l'autre partie de son temps de travail, depuis le mois de janvier 2018.

Les différentes missions et spécificités du poste sur le volet forêt sont :

- piloter la réalisation du plan d'actions de la Charte forestière :
 - prendre en compte l'ensemble des enjeux liés aux espaces forestiers : valorisation de la filière forêt-bois, préservation des ressources naturelles et promotion du rôle social de la forêt périurbaine,
 - animer la mise en œuvre opérationnelle des actions dont la collectivité est maître d'ouvrage,
 - coordonner le développement des actions prévues en simple soutien financier ou technique,
- Accompagner le développement et être un support technique dans la structuration des filières bois-énergie et bois-construction locales :
 - mettre en œuvre la déclinaison opérationnelle du Plan d'approvisionnement territorial à travers le plan d'actions de la Charte forestière,
 - accompagner les collectivités du territoire en matière de développement et de structuration de la filière bois locale (bois d'œuvre, bois-énergie) et de plateforme d'approvisionnement.

Le coût global de ce poste d'agent contractuel de catégorie B chargé de l'animation de la Charte forestière de territoire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges pour l'année 2018 est estimé à 44 379,08 €. Cette estimation comprend les salaires et charges ainsi que les frais de déplacements inhérents à la mission.

L'Union européenne, au titre du dispositif d'aide du FEADER pour l'animation des stratégies locales de développement de la filière forêt/bois, sera sollicitée à hauteur de 40 % du montant des dépenses pour une quotité de travail de 50 % sur le volet Charte forestière, soit pour un montant de dépenses de 22 189,54 €.

Le Département de la Savoie, par le biais de l'objectif 1-3 « préservation de l'agriculture périurbaine » du CTS 3G, est sollicité à hauteur de 40 % du montant total des dépenses. Il s'agit de la contrepartie nationale au financement européen pour la quotité de travail de 50 % sur la Charte forestière, plus un financement le plus élevé possible sur la quotité de travail de 50 % sur le Schéma agricole.

L'autofinancement (17 753 €) sera assuré par Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau les demandes de subventions,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite le Département de la Savoie, au titre de l'objectif 1-3 du CTS 3G pour l'attribution d'une subvention pour l'animation de la Charte forestière de territoire (contrepartie nationale au financement FEADER) et des actions du Schéma agricole,

Article 2 : sollicite le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) 2014-2020 dans le cadre du Programme de développement rural d'Auvergne-Rhône-Alpes, volet « mise en œuvre de stratégies locales de développement alimentaires, pastorales, agricoles et forestières » (mesure 16.71), pour le financement de l'animation de la Charte forestière de territoire, pour une quotité de travail de 50 %,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à déposer et signer les demandes de subventions pour l'animation de la Charte forestière et la mise en œuvre des actions,

Article 4 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 002-18

Objet de l'acte : RS - Demande de subvention pour l'animation de la Charte forestière de territoire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges auprès du Département (CTS 3G) et de la Région (FEADER) - Année 2018

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 08 février 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180208-lmc1H20604H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20604H1

Date de transmission en Préfecture : 15 février 2018

Date de réception en Préfecture : 15 février 2018